

greve.
Cette journée d'action nationale comportait un

plus représenter leur école menacée d'une ou plusieurs fermetures de clas-

secretaire général de la FSU, Nicolas Villacampa.

mé un jour en « désert scolaire ». ■

l'école. ■

POLITIQUE ■ La Chambre régionale des comptes condamnée dès le 2 avril

La Chambre... compte sur François Hollande

Choqués par la brutalité du processus, magistrats et personnels en appellent à François Hollande.

La réforme des chambres régionales des comptes, votée le 13 décembre, s'accélère. Au point que d'ores et déjà, le projet de décret que la Cour des comptes n'examinera que le 9 février, fixe déjà la mort juridique de la CRC du Limousin au 2 avril, avant la présidentielle.

À partir de cette date, les contrôles des dépenses des collectivités limousines seront conduits à Orléans. Un regroupement « incompréhensible » selon l'intersyndicale (CFDT, CGT et FO, auxquels se sont joints les magistrats du SJF) au regard des structures administratives territoriales. « Cette déci-

sion aussi brutale qu'inattendue contraire à toutes les annonces faites par la Cour des comptes, s'apparente à une mutation d'office, écrit-elle aux élus limousins. Quelles fautes ont commises les agents de la CRC pour mériter un tel traitement ? »

Aux yeux de l'intersyndicale, les règles normales de bonne gestion d'une réorganisation de services sont bafouées. « Nul doute que la Cour des comptes n'hésiterait pas à critiquer une administration qui se livrerait à une gestion aussi calamiteuse des personnels », persifle-t-elle.

De fait, on est loin de l'esprit de la réforme qu'amorçait Philippe Seguin, sans big band ni mutations forcées. Jeudi dernier, Didier Migaud, le

premier président, avait reçu l'intersyndicale nationale : « Il s'était engagé à ouvrir des négociations, mais dans le courrier qu'il vient d'adresser aux personnels, il n'en dit pas un mot », affirme Sylvie Toulzac, au nom de l'intersyndicale. Et un magistrat Philippe Bellocq s'interroge sur la logique de taille qui justifierait la réforme, « au regard des petites chambres conservées en Alsace et en Corse... »

À y regarder de plus près, on suspecte plutôt une logique politique. La CRC poitevine était annoncée à Nantes (mairie PS), elle va à Bordeaux, destination prévue initialement pour la CRC limousine. Mais la CRC du Centre à Orléans (mairie UMP) serait alors devenue la plus petite en

métropole, au risque de figurer dans une prochaine charrette, toujours possible : la loi prend soin en effet de fixer un chiffre maximum de chambres, sans minimum ni fourchette...

La précipitation du processus et son calendrier visent sans doute un objectif d'irréversibilité, ignorant les problèmes humains et les enjeux territoriaux.

D'ailleurs, personnels et magistrats s'appuient sur l'engagement du candidat François Hollande en faveur de l'égalité des territoires. En souhaitant savoir, dans l'hypothèse où il serait élu, s'il « abrogerait le décret réorganisant l'implantation des chambres ». ■

Yves Bourgnon
yves.bourgnon@centrefrance.com

ORADOUR-SUR-GLANE

Des os antérieurs au XX^e siècle

On y voit un peu plus clair dans l'affaire des ossements trouvés dans l'église du village martyr d'Oradour (notre édition d'hier).

Présent sur les lieux dimanche, l'archéologue et anthropologue Jacques Roger, de la DRAC Limousin, a estimé que les os étaient antérieurs au XX^e siècle. Ce constat a été effectué de visu, personne n'ayant touché aux os. « Mais c'est suffisant pour se rendre compte de leur ancienneté, explique le scientifique. La texture d'un os nous indique s'il a séjourné longtemps ou pas dans la terre, s'il est resté à l'air libre, etc. Ces ossements sont très certainement issus de la zone sépulcrale de l'église. On en trouve assez fréquemment ici et là en Limousin, et cela ne donne pas toujours lieu à enquête ». De fait, rappelons que ni la gendarmerie, sollicitée dimanche, ni le Procureur de la République, n'ont ouvert d'enquête.

Il semble effectivement avéré que les os ne datent pas de l'incendie de l'église le 10 juin 1944. Non seulement ils ne présentent pas de traces de brûlures comme ceux des victimes de cette triste

journée, mais ils sont très probablement ceux d'un homme. Or, il n'y avait que des femmes et des enfants dans l'église le 10 juin. Raymond Frugier, le maire, a décidé de faire transporter ces ossements dans le caveau communal du cimetière. Ils seront entreposés de façon à pouvoir être récupérés si nécessaire. « Je vais discuter avec Anne Mangin-Payen, Conservatrice des ruines, et l'association des familles de martyr, pour savoir s'il y a lieu de solliciter une expertise scientifique. Et j'espère ainsi pouvoir rouvrir l'église rapidement », précise Raymond Frugier.

Pascal Plas, historien limougeaud spécialiste de la période, attend d'en savoir plus pour se prononcer. ■

L. B...

POLE EMPLOI INTERNATIONAL

PROGRAMME LEONARDO ■ Appel à huit candidatures pour le Royaume-Uni. Pôle Emploi international propose à huit jeunes demandeurs d'emploi d'enrichir leur CV grâce à une expérience de trois mois à l'étranger. Il s'agit d'un stage en milieu professionnel dans le cadre du programme Leonardo, financé par le Conseil régional du Limousin et la Commission européenne. Les destinations seraient Cardiff ou Birmingham au Royaume-Uni. Le stage en

entreprise aurait lieu du 21 avril au 20 juillet 2012. La sélection des huit stagiaires par un jury, sur dossier et entretien personnel, aura lieu le 1er mars 2012. Les candidatures, avec CV et lettres de motivation en français et en anglais, sont à déposer avant le 25 février (minuit), par email, à l'adresse suivante : eei.limoges@pole-emploi.fr. Au préalable, une réunion d'information collective sur le programme Leonardo Limousin sera organisée le 15 février, à 14 heures, au Pôle Emploi international, rue Emile-Zola, à Limoges.

A LIRE DEMAIN

Daniel Boisserie

Lors des questions orales au gouvernement, le député de Haute-Vienne a demandé que le village martyr soit classé monument historique. Nous reviendrons dans notre prochaine édition sur cette intervention. ■